



Assemblée générale

Distr. limitée
5 novembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Deuxième Commission

Point 60 de l'ordre du jour

Développement agricole et sécurité alimentaire

Soudan* : projet de résolution

Développement agricole et sécurité alimentaire

L'Assemblée générale,

Se félicitant de l'inscription de ce point à son ordre du jour ainsi que des débats consacrés au développement agricole et à la sécurité alimentaire,

Rappelant la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹, l'Action 21², le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21³, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁴ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)⁵, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁶, le Document final du Sommet mondial de 2005⁷ et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁸,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

² *Ibid.*, annexe II.

³ Résolution S-19/2, annexe.

⁴ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ *Ibid.*, résolution 2, annexe.

⁶ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁷ Voir résolution 60/1.

⁸ Résolution 63/239.



Réaffirmant les objectifs énoncés au paragraphe 19 de la Déclaration du Millénaire⁹, consistant à avoir réduit de moitié en 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et la proportion de ceux qui souffrent de la faim,

Rappelant la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation¹⁰, la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après¹¹, notamment en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif de la sécurité alimentaire pour tous grâce à une action menée sans relâche pour libérer tous les pays de la faim, le but immédiat étant d'avoir, en 2015 au plus tard, réduit de moitié le nombre de personnes sous-alimentées, et l'engagement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement,

Sachant que l'agriculture joue un rôle vital dans la réponse aux besoins d'une population mondiale en pleine croissance et est indissociable de l'élimination de la pauvreté, surtout dans les pays en développement, et soulignant qu'une approche intégrée et viable du développement agricole et rural est donc indispensable si l'on veut parvenir, de manière écologiquement viable, à une meilleure sécurité et une meilleure sûreté alimentaires,

S'inquiétant de l'augmentation du nombre de personnes qui connaissent la faim et de ce que la question de la sécurité alimentaire mondiale se pose avec une acuité sans précédent dans l'histoire moderne, touchant plus d'un milliard de personnes dans le monde, essentiellement dans les pays en développement,

Réaffirmant le droit de chaque être humain d'avoir accès en quantité suffisante à une nourriture, saine et nutritive conformément au droit à une alimentation adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim de manière à pouvoir développer et conserver pleinement ses capacités physiques et mentales,

Prenant note à cet égard des recommandations contenues dans les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées en novembre 2004 par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture¹², notamment celles relatives aux mesures, actions et engagements internationaux,

Sachant que les multiples causes de l'insécurité alimentaire exigent une approche globale et l'adoption de solutions politiques, économiques, sociales, financières et techniques durables avec la participation de toutes les parties prenantes,

Consciente de l'importance d'un climat international et national porteur pour accroître et soutenir l'investissement en faveur du secteur agricole dans les pays en

⁹ Voir résolution 55/2.

¹⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996* (WFS 96/REP), première partie, appendice.

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, 10-13 juin 2002*, première partie, appendice; voir également A/57/499, annexe.

¹² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, cent vingt-septième session, Rome, 22-27 novembre 2004* (CL 127/REP), appendice D; voir également E/CN.4/2005/131, annexe.

développement, et de la nécessité de veiller à ce que le commerce soutienne l'agriculture grâce à un accès plus large aux marchés et à l'élimination des subventions qui faussent les échanges commerciaux,

Soulignant qu'il est urgent d'intensifier l'action menée aux échelons national, régional et international pour s'attaquer aux questions concernant la sécurité alimentaire et le développement agricole, en tant qu'élément faisant partie intégrante de la réalisation des objectifs de développement internationaux,

Consciente de la nécessité de renforcer la coordination multilatérale en faveur de la sécurité alimentaire, y compris en améliorant la cohérence, la coordination, l'efficacité et l'efficacité des politiques et des actions engagées à l'appui de la sécurité alimentaire par tous les acteurs, à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, en faisant fond sur les structures existantes,

Consciente aussi, à cet égard, qu'un Comité de la sécurité alimentaire mondiale réorganisé constitue le cadre politique central des Nations Unies chargé de la question de la sécurité alimentaire et de la nutrition,

Toujours vivement préoccupée par la forte instabilité des prix mondiaux des produits alimentaires, dont les cours des denrées de base, causée, entre autres raisons, par des problèmes structureux et systémiques,

Toujours préoccupée par les incidences de la crise financière et économique mondiale, du changement climatique et de la crise alimentaire actuelle sur le développement agricole et la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays en développement, et réaffirmant que leurs causes multiples et complexes exigent une action systématique et coordonnée à court, moyen et long termes de la part des gouvernements nationaux et de la communauté internationale,

Toujours préoccupée également par le fait que la volatilité des prix alimentaires et les crises mondiales multidimensionnelles sont de gros obstacles à la lutte contre la pauvreté et la faim, ainsi qu'aux efforts que font les pays en développement pour accéder à la sécurité alimentaire et atteindre les objectifs consistant à réduire de moitié le nombre de sous-alimentés en 2015 au plus tard, parmi d'autres objectifs de développement fixés d'un commun accord au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et répétant que les causes de la crise alimentaire mondiale sont multiples et complexes et que ses conséquences appellent une réaction globale et coordonnée à court, à moyen et à long termes de la part des gouvernements et de la communauté internationale,

Prenant note avec reconnaissance du travail entrepris par les organes et organisations concernés, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial, dans le domaine du développement agricole et de l'amélioration de la sécurité alimentaire,

Prenant note de la création par le Secrétaire général de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire,

Se félicitant de l'issue des travaux de la dix-septième session de la Commission du développement durable sur le module thématique regroupant des questions relatives à l'agriculture, au développement rural, au régime foncier, à la sécheresse, à la désertification et à l'Afrique,

Prenant note de la Déclaration finale adoptée le 10 mars 2006 par la Conférence internationale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la réforme agraire et le développement rural, tenue à Porto Alegre (Brésil)¹³,

Insistant sur le fait que l'Organisation des Nations Unies peut contribuer efficacement à l'édification d'un consensus mondial sur la manière d'aborder le développement agricole et la sécurité alimentaire,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le développement agricole et la sécurité alimentaire¹⁴;

2. *Souligne* que la sécurité alimentaire est cruciale au regard de l'élimination de la pauvreté, ainsi que de la santé publique et de la croissance économique durable, et que s'intéresser à cette question exige une approche systématique qui suppose, entre autres, l'augmentation de la productivité agricole dans les pays en développement, l'appui aux interventions avant et après les récoltes, l'apport de ressources financières adéquates pour les pays en développement, le transfert de technologies, l'accès aux ressources pour les petits exploitants, les peuples autochtones, les femmes et les familles, la consolidation des filets de protection sociale, la préservation de la base de ressources naturelles, la création d'emplois, des possibilités d'emploi décent, des connaissances et une formation, le développement des échanges commerciaux et l'appui à la bonne gouvernance et à la réforme des politiques;

3. *Souligne également* qu'assurer la sécurité alimentaire pour tous exige le renforcement et la relance du secteur agricole des pays en développement, notamment grâce à un appui international accru, à l'instauration de conditions porteuses à tous les niveaux et à l'autonomisation des petits exploitants, des peuples autochtones et d'autres communautés rurales;

4. *Insiste* sur l'importance de synergies accrues entre les politiques et stratégies relatives à l'agriculture et celles qui touchent au développement, aux niveaux national et international, qui supposent notamment que l'on accorde à l'agriculture une place prioritaire en l'intégrant dans les politiques de développement;

5. *Encourage* la communauté internationale dans les efforts qu'elle déploie pour instaurer des conditions solides propices à l'amélioration de la production, de la productivité et de la viabilité agricoles, à la création de chaînes de valeur agricole fortes, à l'accès et à la participation élargis des exploitants et de l'agro-industrie aux marchés;

6. *Se réjouit* de la coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial aux fins de la promotion du développement agricole et de la sécurité alimentaire, et les encourage à agir en étroite collaboration avec toutes les autres organisations compétentes du système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales, les institutions

¹³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement agricole, Porto Alegre (Brésil), 7-10 mars 2006* (C 2006/REP), appendice G.

¹⁴ A/64/221.

financières internationales et les institutions internationales commerciales, financières et économiques, ainsi que les organisations non gouvernementales et le secteur privé;

7. *Exprime son soutien* aux initiatives et aux mesures prises pour renforcer la gouvernance aux fins du développement agricole et de la sécurité alimentaire, en s'appuyant sur les structures existantes, ainsi qu'à la réforme récemment convenue du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, en tant qu'élément central du partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, qui constitue le programme international et intergouvernemental le plus inclusif pour un large éventail de parties prenantes déterminées à agir ensemble en coordination et pour appuyer les initiatives lancées par les pays en vue d'éliminer la faim et d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition de tous les êtres humains;

8. *Se félicite* de la convocation du Sommet sur la sécurité alimentaire à Rome, du 16 au 18 novembre 2009;

9. *Souligne* la nécessité d'un financement pérenne et prévisible et d'un investissement ciblé accru pour améliorer la production alimentaire mondiale, et sollicite des ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances afin de parvenir aux objectifs du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire;

10. *Insiste* sur la nécessité urgente d'inverser la tendance à la baisse de la part allouée à l'agriculture dans le montant total de l'aide publique au développement (APD) et les portefeuilles de prêts des institutions financières internationales et des banques régionales de développement;

11. *Demande* que soient lancées, aux niveaux national, régional et international, des initiatives visant à accroître l'investissement public et privé dans le secteur agricole, y compris dans le cadre de partenariats entre secteurs public et privé;

12. *Encourage* l'action menée aux échelles internationale, régionale et nationale pour renforcer les capacités des pays en développement, et en particulier celles de leurs petits producteurs, améliorer le rendement des cultures vivrières et favoriser le recours à des pratiques viables avant et après les récoltes;

13. *Donne toute son importance* à la recherche agricole et demande que l'on continue d'aider les instituts de recherche agricole internationale, notamment pour accroître la productivité et l'agriculture durable dans les cultures vivrières, y compris par l'intermédiaire des centres affiliés au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et d'autres organismes de recherche internationaux;

14. *Reconnaît* que des technologies agricoles pertinentes, durables et d'un coût abordable peuvent beaucoup contribuer à aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et la faim, ainsi qu'à la réalisation de l'objectif de la sécurité alimentaire mondiale, et exhorte la communauté internationale à consentir des efforts plus grands pour promouvoir l'élaboration de technologies et de savoir-faire appropriés et leur transfert vers les pays en développement;

15. *Souligne* qu'il importe de resserrer la coopération Nord-Sud ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et de renforcer l'appui des

organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à la promotion de la coopération en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire;

16. *Encourage* la communauté internationale à accroître son appui aux efforts que font les pays en développement pour mettre en place et consolider les filets de protection sociale et les programmes de protection nationaux destinés aux personnes démunies et vulnérables, comme les programmes Vivres contre travail et travail contre rémunération, les programmes de transfert de fonds et de coupons, les programmes de repas scolaires et les programmes nutritionnels destinés à la mère et à l'enfant;

17. *Souligne* qu'un système commercial international régi par des règles et qui soit universel, ouvert, exempt de distorsions, non discriminatoire, équitable et juste, s'agissant en particulier des produits agricoles, favorisera l'agriculture et le développement rural dans les pays en développement et contribuera à la sécurité alimentaire mondiale, et insiste pour que les stratégies nationales, régionales et internationales encouragent la présence des agriculteurs, en particulier les petits exploitants et les femmes, sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux;

18. *S'inquiète* de ce que, malgré des efforts substantiels, le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha sur le développement n'a pas encore abouti, et sait qu'il importe de confirmer de toute urgence l'engagement pris de le mener rapidement à bien sur la base d'objectifs ambitieux et équilibrés axés sur le développement;

19. *Constate* qu'il est essentiel d'assurer un accès plus large aux marchés internationaux, qu'un long chemin reste à parcourir avant la mise en place de politiques commerciales favorisant le développement, qui sont censées couronner le Cycle de négociations de Doha sur le développement, qu'il faut d'urgence ouvrir les marchés agricoles, notamment ceux des pays développés, aux exportations agricoles des pays en développement, et réduire les subventions qui faussent les échanges commerciaux et que tous les pays doivent être conscients des besoins et des préoccupations particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement en ce qui concerne l'accès aux marchés et œuvrer à le faciliter;

20. *Demande* que soient immédiatement éliminées toutes les formes de subventions agricoles et autres mesures qui faussent les échanges prises par les pays développés, et exhorte ces derniers à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique requises pour répondre comme il se doit à ces préoccupations essentielles des pays en développement lors du Cycle de négociations commerciales de Doha;

21. *Reconnaît* que l'Afrique doit s'engager dans une révolution verte pour aider à promouvoir la productivité agricole, la production alimentaire et la sécurité alimentaire régionale, et se félicite que les pays africains agissent vigoureusement pour relever les défis du développement agricole durable et la sécurité alimentaire grâce à des initiatives comme le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, susceptibles de constituer un cadre efficace permettant d'assurer que les ressources sont allouées aux plans et aux priorités des pays concernés, et engage la communauté internationale à aider l'Afrique à mettre en œuvre les divers

programmes menés au titre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

22. *Prend note* de l'adoption de la Déclaration ministérielle de haut niveau de Windhoek sur l'agriculture en Afrique au XXI^e siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable, le 10 février 2009¹⁵, et de la tenue du Sommet des chefs d'État sur la souveraineté et la sécurité alimentaires sur le thème : « Aliments pour la vie », qui s'est tenu à Managua le 7 mai 2008;

23. *Réaffirme* sa volonté de promouvoir et de protéger les droits économiques, sociaux et culturels des peuples autochtones sans discrimination aucune, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et compte tenu, lorsqu'il y a lieu, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, constate qu'un grand nombre d'organisations et de représentants de communautés autochtones ont exprimé dans diverses instances leur profonde préoccupation face aux obstacles et aux difficultés auxquels se heurtent les peuples autochtones pour exercer pleinement leur droit à l'alimentation, et invite les États à prendre des mesures spéciales pour remédier aux causes profondes de la faim et de la malnutrition qui frappent de façon disproportionnée les peuples autochtones et à la discrimination persistante qui s'exerce à leur encontre;

24. *Réitère* qu'il importe que les pays en développement arrêtent leurs propres stratégies en matière de sécurité alimentaire dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour éliminer la pauvreté et la faim, et prend acte des efforts déployés aux échelles nationale et régionale par les pays en développement pour mettre en œuvre des politiques et des mesures propices à la sécurité alimentaire et au développement agricole, comme le fonds de sécurité alimentaire constitué par quelques pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim », la Déclaration de Syrte intitulée « Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire », adoptée à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 3 juillet 2009, par la treizième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine, le Programme d'urgence pour la sécurité alimentaire des pays arabes, lancé lors du Sommet arabe du développement économique et social, organisé au Koweït les 19 et 20 janvier 2009, le Comité de la réserve de sécurité alimentaire de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est, et le Cadre de sécurité alimentaire intégré et le plan d'action stratégique concernant la sécurité alimentaire de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est;

25. *Souligne* l'importance des initiatives et engagements pris par la communauté internationale pour promouvoir le développement du secteur agricole et la sécurité alimentaire dans les pays en développement, et leur mise en œuvre intégrale, rapide et fiable;

26. *Prend note* des engagements pris lors du Sommet du Groupe des Huit tenu à L'Aquila (Italie), du 8 au 10 juillet 2009, pour renforcer les interventions et agir d'urgence afin de parvenir à la sécurité alimentaire mondiale¹⁶, et demande que soit rapidement concrétisé l'engagement relatif à l'accroissement de 20 milliards de dollars en trois ans du montant de l'aide destinée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire;

¹⁵ Voir A/63/740, annexe.

¹⁶ Voir A/63/927-S/2009/358, annexe.

27. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session un rapport sur les faits nouveaux intéressant les questions mises en avant dans la présente résolution.
